



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 juillet 2021

Près de 40 % de véhicules en infraction lors de l'opération de contrôles simultanés en faveur d'une concurrence loyale dans le transport routier de marchandises sur 5 barrières de péages d'accès à l'Île-de-France

Dans le cadre de la lutte contre la concurrence déloyale dans le domaine du transport routier de marchandises et l'insécurité routière, les contrôleurs des transports terrestres (CTT) et les agents en charge de la pesée des véhicules de la DRIEAT et de la DREAL Centre-Val de Loire avec le concours des gendarmes des EDSR territorialement compétents ont procédé, le 6 juillet 2021, au contrôle des véhicules poids-lourds et utilitaires légers de marchandises. Ces contrôles ont eu lieu sur les axes autoroutiers franciliens, au niveau de 5 péages autoroutiers ceinturant l'Île-de-France.

Les pratiques concurrentielles déloyales nuisent à l'ensemble des professionnels du transport routier. Elles portent atteinte aux efforts de toute une profession en faveur de la protection des salariés du secteur, de services de qualité mais aussi d'un transport routier toujours plus propre.

La lutte contre le cabotage illégal ou irrégulier représente une priorité essentielle pour les services de l'Etat afin d'assurer la protection sociale des travailleurs salariés et le respect de conditions de concurrence loyale.

Mardi 6 juillet, l'opération de contrôles simultanés a eu lieu sur les 5 péages d'Île-de-France suivant :

- Saint Arnoult (78) sur A10,
- Fleury-en-Bière (77) sur A6
- Coutevroult (77) sur A4
- Les Eprunes (77) sur A5
- Buchelay (78) sur A13

A l'occasion de cette opération de contrôles simultanés, 97 véhicules ont été contrôlés et/ou pesés (dont 35 véhicules utilitaires légers). 36 véhicules, soit près de 40 % des véhicules contrôlés, ont été constatés en infraction délictuelle ou contraventionnelle dont :

- 1 délit de cabotage irrégulier ;
- 2 contraventions pour défaut d'attestation de détachement ;
- 1 contravention pour prise du repos hebdomadaire normal en cabine ;
- 12 contraventions pour surcharge ;
- 18 contraventions à la réglementation sociale européenne relative aux temps de conduite et de repos ;
- 1 contravention au code de la route ;
- 5 contraventions aux documents et autorisations de transport.

Des opérations de contrôles simultanés

Depuis plusieurs années les CTT de la DRIEAT Île-de-France participent à des opérations de contrôles interministérielles, ciblées et simultanées, organisées sur différents points du territoire régional ou national.

Le ciblage de cette opération a donc visé principalement le contrôle :

- du transport international et du respect des règles encadrant le cabotage ;
- du respect des règles applicables de détachement des conducteurs européens ;
- de la conformité des poids et dimensions des véhicules ;
- de la bonne application des règles de temps de conduite et de repos ;
- du dispositif anti-pollution dit "AdBlue".

Depuis plusieurs années, les CTT de la DRIEAT constatent des fraudes majeures sur ces différents aspects.

Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15